

Avis public



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)

AJOUT D'UN USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que, lors de sa séance ordinaire du 5 septembre 2012, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution **CA12 160 340**, visant l'adoption d'un premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (**AO-205-P1**).

L'objet de ce premier projet de règlement est d'ajouter un usage complémentaire à l'habitation sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sera tenue, concernant ce projet de règlement, le **jeudi 27 septembre 2012, à 19 heures** à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

CE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CONTIENT DES DISPOSITIONS PROPRES À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET VISE LE TERRITOIRE COMPLET DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT.

Toute personne intéressée peut consulter ce **premier** projet de règlement **ainsi qu'une illustration détaillée** de la zone visée au secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 13h.

DONNÉ à Outremont, ce 13 septembre 2012.

La secrétaire substitut de l'arrondissement
Pascale Lebel

